

DESLAURIERS JEANSONNE

s.c.n.c.
AVOCATS

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 129-80060404

Me Jacques Jeansonne

Ligne directe : (514) 878-0321 • jjeansonne@deslauriersjeansonne.ca

Montréal, le 31 mars 2006

« SOUS TOUTES RÉSERVES »

PAR HUISSIER

Mme Agnès Maltais
300, rue Lockwell
Québec (Québec) G1R 1V9

Objet : M. Jean Charest c. Mme Agnès Maltais
N/Réf. : C428-003

Madame,

Nous avons reçu mandat de notre client, M. Jean Charest, premier ministre du Québec, d'intenter à votre encontre les procédures judiciaires requises pour obtenir réparation de l'atteinte que vous avez portée à son droit au respect de son honneur et de sa réputation par les propos que vous avez tenus le 30 mars 2006, publiés dans les éditions du 31 mars 2005 des quotidiens Le Soleil et le Journal de Québec.

En effet, lors d'un point de presse le 30 mars, vous avez délibérément, et dans l'intention que vos propos soient publiés, laissé entendre que M. Charest avait subi ou cédé à des pressions de M. Marc-Yvan Côté pour favoriser la vente des terrains du Zoo de Québec à des tiers.

En faisant ces fausses déclarations sur l'implication de notre client, M. Charest, vous avez, par les termes que vous avez utilisés, cherché en plus, et de mauvaise foi, à donner à cette prétendue implication un caractère secret et répréhensible.]

Vous êtes sommée de rétracter immédiatement et publiquement les propos faux, mensongers et tendancieux que vous avez contribué à propager dans les médias.

DESLAURIERS JEANSONNE

- 2 -

Votre inaction ou votre refus d'ainsi vous rétracter publiquement sera mise au compte de l'aggravation du préjudice de notre client.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

DESLAURIERS JEANSONNE s.e.n.c.

Par :

(Signature) Jacques Jeansonne

Jacques Jeansonne
JJ/am



